

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2011

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 15 novembre 2011

N° 11-10-14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2011

OBJET :

Frais de déplacement à l'intérieur de la résidence administrative.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER GERIN

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Julien GOUTAGNY - Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN — Geneviève NIGAY – Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Sophie DURY - Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Robert VIAELLE à Philippe DENIS – Joëlle VILLEMAGNE à Catherine MAREY – Marie-Claire SAMOUILLET à Julien GOUTAGNY - Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE.



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	16/11/2011
Accusé réception le	16/11/2011
Numéro de l'acte	11-10-14

OBJET DE LA DELIBERATION :

FRAIS DE DEPLACEMENT A L'INTERIEUR DE LA RESIDENCE ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains agents du personnel d'entretien et de service sont amenés de manière régulière à utiliser leur véhicule personnel à l'intérieur de la commune pour les besoins du service :

- Agents qui enchaînent leur travail sur des structures différentes et éloignées nécessitant un déplacement en voiture ;
- Agents qui effectuent au moins trois trajets domicile-travail par jour à cause d'horaires découpés et qui nécessitent chaque fois un déplacement en voiture ;
- Agents qui assurent des fonctions nécessitant des déplacements fréquents sur les différents sites de la commune (gestionnaire des remplacements, ACOMO...)

Les sites de travail (écoles, sites sportifs, hippodrome, locaux associatifs,...) sont disséminés sur tout le territoire communal et la distance entre deux sites peut être supérieure à plus de deux kms. Il est précisé cependant que les affectations des agents visent à regrouper leurs sites de travail et limiter au maximum les déplacements.

L'article 14 du décret n° 2011-654 du 19 juillet 2001 donne la possibilité aux organes délibérants d'autoriser la prise en charge par la collectivité des frais de transports occasionnés sur la base d'une indemnité forfaitaire annuelle.

Monsieur le Maire expose que le montant maximum de l'indemnité annuelle est de 210 euros, et propose de l'attribuer tout ou partie aux agents remplissant les conditions précitées et demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au paiement de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** les agents à utiliser leur véhicule personnel.
- **DECIDE** d'autoriser la prise en charge par la collectivité des frais de transport des agents dans les conditions définies ci-dessus.
- **FIXE** le montant maximum de l'indemnité annuelle à 210 €.
- **DIT** que cette indemnité sera versée à chaque agent concerné après prise d'un arrêté individuel.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 14 novembre 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	16/11/2011
Accusé réception le	16/11/2011
Numéro de l'acte	11-10-14